

Module 46 - information relative à une éventuelle récupération dans le régime des indépendants

Sur base des informations actuellement en notre possession, il apparaît que notre caisse vous a versé indûment la somme de ..., représentant les allocations familiales payées pour la période du ...au..., en faveur de votre/vos enfant(s)...

En effet, un droit prioritaire aux allocations familiales peut être établi, du chef de..., à charge de..., pour la même période et le même/les mêmes enfants(s).

Nous avons invité l'organisme précité à examiner ce droit prioritaire aux allocations familiales et à nous verser, au terme de son examen, le montant de son intervention, à concurrence du montant indûment payé par notre caisse, cela en application de l'article 1410, § 4, du Code judiciaire/de l'article 111 du Règlement U E n° 574/72.

Si cet organisme ne pouvait, en tout ou en partie, nous verser le montant que nous vous avons payé indûment, nous serions contraints de vous demander le remboursement des sommes non recouvrées à son intervention.

La présente vous est, notamment, adressée aux fins d'interrompre la prescription.